



Le grisbi

SMNS PCA La Garenne, 22 Septembre 2010

Il n'y a pas de petites économies...

Votre CE vous offre gratuitement cette année 1 place par salarié pour le mondial de l'automobile 2010. Ceci est une première, enfin presque. En effet, pour les plus anciens d'entre nous, votre chef donnait à chacun ce fameux sésame, participant de ce fait à une culture d'entreprise et à la motivation des salariés. Or depuis un petit moment déjà, ce système n'est plus d'actualité, et PSA n'a trouvé d'autre moyen que d'écouler les stocks en revendant ces billets aux CE 7€ pièce, ce qui est beaucoup plus lucratif mais ni très moral ni très légal ! En effet, rappelons que chaque exposant doit acheter un nombre de places fonction des m² de stand réservé. Ces billets estampillés "invitation" ne peuvent être revendus, c'est pourquoi, nous élus CFDT de La Garenne, nous refusons de vous revendre ces billets et avons décidé de vous les donner. Par cette action, nous tenions à faire connaître à tous les salariés la réalité des faits, en espérant que PSA redeviendra plus généreux les prochaines années en renouant avec la tradition de distribution gratuite de ces billets aux salariés.

Un nouveau droit : la période de mobilité

Dans la métallurgie, le 17 Mai 2010, un nouvel accord vient d'être signé visant à améliorer la mobilité professionnelle à l'initiative du salarié. Ce dispositif permet à un salarié justifiant d'une ancienneté de deux ans, qui souhaite découvrir un emploi dans une autre entreprise, de suspendre à cette fin son contrat de travail, en accord avec son employeur, avec la garantie, au terme de cette période et selon son choix :

- soit de retrouver son emploi, ou un emploi équivalent avec une rémunération au moins égale;
- soit de rompre définitivement son contrat de travail ; notamment par une rupture conventionnelle lui assurant le versement de l'indemnité de licenciement et le cas échéant ses droits aux indemnités de chômage ;
- ou encore, si l'ancien et le nouvel employeur en sont d'accord avec lui, de bénéficier d'une mutation sans rupture de son contrat de travail, donc avec maintien de son ancienneté ; cette dernière possibilité concernant notamment la mobilité au sein d'un groupe multi-entreprises.

Ce dispositif est une innovation en faveur de la sécurisation des parcours professionnels, car jusqu'ici, pour tenter une mobilité externe dans une autre entreprise, un salarié n'avait d'autre choix que de démissionner, au risque de le regretter si l'essai dans son nouvel emploi n'était pas concluant.

Les modalités de mise en œuvre passent par l'attribution au salarié d'une période de mobilité qui donne lieu, préalablement à sa prise d'effet, à la signature, entre l'employeur et le salarié, d'un avenant au contrat de travail. L'avenant indique l'objet, la durée et la date d'effet de la période de mobilité. Il précise que, durant cette période, le contrat de travail est suspendu. Il indique également que la résiliation du contrat de travail à l'initiative du salarié, au terme de la période de mobilité, n'est pas soumise au respect, par l'intéressé, d'un préavis de démission. Il peut préciser, le cas échéant, que l'employeur acceptera, au terme de la période de mobilité, une rupture conventionnelle du contrat de travail dans les conditions prévues aux articles L1237-11 et suivants du code du travail.

Commission sur le stress :

Pour tous ceux qui espéraient une diminution du stress sur leurs lieux de travail la déception risque d'être de taille. Nous étions en droit d'attendre des mesures fortes en raison des nombreux cas de dépression et de suicide dans les entreprises françaises sachant qu'il n'y a aucune raison valable de penser que cette pathologie restera en dehors des murs de PSA. Mais voilà, un triste spectacle que cette commission sur le stress. En préambule, il a bien été dit que les cas de dépression été souvent dus aux conditions extérieures à l'entreprise, alors pourquoi créer une commission ? Nous avons eu droit à tout un ensemble de statistiques, issues de l'enquête faite par la société Stimulus, dont nous pensons qu'il est impossible de faire ressortir un problème qui par définition est lié à un petit groupe d'individus : en général le salarié et sa hiérarchie et non à un service tout entier. Appliquer de tels filtres est la meilleure manière d'étouffer le cri de quelques désespérés. A aucun moment, il n'a été question de parler de sanction à l'égard de hiérarchiques qui abuseraient de leur pouvoir ou qui manqueraient d'égard aux salariés. Bien au contraire, l'expérience montre que la direction est friande de ces hommes qui manient la schlague. Aucune sortie honorable possible pour le salarié qui souvent mal noté se voit refuser toute demande de mutation. La seule porte de sortie est alors la démission ou pire...

La direction a même confirmé nos craintes en habilitant et missionnant un ancien grand chef de LG (tourmenteur bien connu des mécaniciens) à aider ses propres subalternes en situation de stress... Là, on est vraiment dans l'avanie ultime !

M. BOULAY	47 63 07	R. BOUTEMY	47 38 75	P. CASSAN	47 44 14	C. GILLET	47 24 76	J.A. GILLET	47 20 44
J.L. HUGUENIN	47 45 38	J.F. LE CLERC	47 22 19	contact@cfdt-psa-lg.fr		H. LEGRAND	47 33 08	X. LELASSEUX	47 20 08
A. MOREL	47 74 31			www.cfdt-psa-lg.fr				F. SUBIAS	47 21 17



CONTRE UNE LOI INJUSTE POUR UNE RÉFORME ÉQUITABLE TOUS MOBILISÉS LE 23 SEPTEMBRE !

Les mobilisations du 7 septembre ont été massives et réussies. Les salariés considèrent qu'il faut une réforme, mais sont de plus en plus nombreux à juger celle du gouvernement profondément injuste et inefficace. L'examen de la loi se poursuit en octobre au Sénat, c'est pourquoi la mobilisation du 23 septembre sera déterminante.

La mobilisation exceptionnelle du 7 septembre a contraint le président de la République et le gouvernement à reconnaître la réussite de cette journée d'action. Les légères améliorations présentées le 8 septembre sur la prise en compte de la pénibilité, les poly-pensionnés et les carrières longues ne changent rien à la logique d'ensemble. Elles traduisent le refus d'une vraie remise à plat du système comme le réclame la CFDT. Elles ne règlent pas les problèmes de fond de la réforme qui reste **injuste et inacceptable**.

- **Injuste**, en particulier par le relèvement brutal de l'âge de la retraite qui pénalise ceux qui ont commencé à travailler jeunes et ceux et celles (30% des femmes) qui ont eu des carrières discontinues et devront attendre 67 ans pour bénéficier d'une retraite sans pénalités. Les inégalités, au lieu de se réduire, vont se creuser.
- **Inacceptable**, car elle fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne tient pas compte des problèmes d'emploi, des jeunes en particulier, et ne garantit rien pour l'avenir.

Pour faire bouger la loi, mobilisons-nous tous le 23 septembre !

Jeudi 23 septembre, départ de la bastille à 13h.

La CFDT affrète un car spécial.

Départ de l'accueil du site de LG à 11h30.

Retour assuré à La Garenne.

Pour participer, vous pouvez soit :

- vous mettre en grève (il appartient à la hiérarchie de constater votre absence)
- être en congés (RTT, ancienneté...)
- pour les salariés au forfait jour, votre présence à La Garenne le matin suffit.

La CFDT a des valeurs à défendre. Si vous les partagez, n'hésitez pas à nous rejoindre.
Ensemble, nous serons encore plus forts et tout le monde y gagnera, y compris PCA !